

SEUGY

La commune de SEUGY est comprise entre l'ensemble Luzarches-Chaumontel, d'une part, et Asnières-Viarmes, d'autre part.

Elle ne présente plus beaucoup de possibilités de développement du tissu bâti, dans le respect des coteaux, des boisements et des fonds humides.

D'autre part, il conviendrait de maintenir un espace naturel en tampon entre le village et le golf de Mont-Griffon.

Localisation des "méristèmes" :

Le village de Seugy est bordé au nord, au sud et à l'est par le site classé de la vallée de l'Ysieux. Il est, d'autre part, contraint à l'ouest par les zones humides et le corridor écologique entre le bois Bonnet et le massif de Carnelle. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du village, hors du tissu bâti.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 15

Informations complémentaires :

Corridor écologique Chantilly/Carnelle

Unité paysagère N° 16 "Vallée de l'Ysieux aval et agglomération Viarmes/Asnières"